L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 5 AOUT 1875. 43me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 5 AOUT.

VENTES A L'ENCAN, DE CE JOUR.

Par Wile'on, au No 82 rue des Magasins,—
Meubles.

Par E. Roger & Co., aux Nos 45 et 47 de la rue Bienville (ci-devant Vieille-Levée)—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co.,—au No 28 de la rue Chartres—habillements, lingerie, chapeaux, valises, etc.

Un peu de politique.

La politique nous a laissé, depuis quelques mois, un peu de repos. Nous en avions besoin, lecteurs et journalistes. Ce n'est une si bonne chose que de ne plus avoir à s'occuper de luttes de parti qu'on habituerait bien, volontiers, Mais la guerre est loin d'être terminée. Ce n'était qu'une trêve : le son du clairon démocratique nous rappelle à notre poste et à notre devoir et il nous faut, bon gré malgré, ramener nous-mêmes l'esprit de nos lecteurs aux tristes nécessités de la politique.

C'est un appel de l'honorable président du comité central d'Etat, M. E. H. Marr, qui fait retentir les échos endormis du chêne.

Cette sentinelle vigilante du parti conservateur en Louisiane, l'estimable président du comité de 70, ne veut pas que les citoyens oublient, dans un *far niente* trop prolongé, leurs devoirs et leurs intérêts politiques. Il invite donc les membres du comité central démocratique de l'Etat et du parti conservateur de la Louisiane, à s'assembler le 19 août courant, à sept heures et demie du soir, au No. 56 de la rue du Gaspe.

Il ne s'agit encore que d'une réunion de petit-major. Les simples soldats de l'armée démocratique peuvent se reposer encore pendant quelques jours, jusqu'à nouvel ordre.

Cette réunion est excessivement importante, car il s'agit de préparer l'organisation du parti démocrate-conservateur en Louisiane, en vue de la double campagne présidentielle et municipale de 1876 ; de cette organisation dépend le succès d'une élection qui décidera finalement du sort de la Louisiane.

A deux reprises différentes, la majorité des électeurs de cet Etat s'est vue frustrée des fruits de deux victoires incontestables, par l'intervention odieusement prétorienne et illégale du pouvoir exécutif fédéral, et il lui faut subir encore jusqu'aux prochaines élections, un gouvernement dont le caractère usurpateur a été reconnu par toutes les branches du gouvernement des Etats-Unis.

Bien des peuples ont accepté des usurpations et ont cessé de lutter contre des faits accomplis, lorsqu'il n'y avait en jeu qu'un intérêt politique ou gouvernemental.

En Louisiane, il n'en saurait être de même.

Le régime radical, imposé par la force des baïonnettes en 1868, ne s'est pas contenté de se perpétuer comme nous l'avons vu, par les fraudes les plus éhontées, par les interventions militaires répétées, il s'est attaqué à toutes les sources de la richesse publique et particulière, et il est devenu un danger pour l'existence même du corps social.

Ce n'est pas un parti politique qu'il s'agit de renverser en Louisiane, car le radicalisme qui s'est introduit ici, ne mérite pas ce nom, c'est un cancer qu'il s'agit d'extirper sous peine d'anéantissement.

C'est donc une question de vie ou de mort qu'il y aura à décider aux élections prochaines.

Quels que soient la lassitude et le découragement des citoyens, après tant d'efforts rendus infructueux par la funeste intervention de Grant, il leur faudra faire une nouvelle et suprême tentative pour reconquérir un droit long qui leur enlève avec lui liberté politique, le droit imprescriptible qu'a tout homme à la recherche du bonheur par un travail honnête.

Le maintien du système qui, depuis 7 ans, a causé plus de désastres et plus de ruines en cet Etat que les plus terribles fléaux célestes et terrestres n'eussent pu faire, ce serait l'écroulement de toutes les espérances de la partie saine et intelligente de la population, ce serait le ciel fermé pour des naufragés qui ont entrevu le port de salut, ce serait le chaos et la nuit.

Il faut donc que tous les honnêtes gens s'unissent de nouveau pour en finir, une bonne fois, avec cette bande organisée, sous le masque menteur de parti politique, pour le vol, le pillage et l'exploitation de toutes les sources de la richesse publique et particulière.

Dans cette union des bons citoyens, il faut avoir en vue non seulement la guerre à faire aux hommes néfastes qui ont trempé dans tous les crimes commis depuis 7 ans contre les droits et les intérêts de ce peuple, mais aussi la guerre à faire aux abus et aux vices qu'ils ont introduits ou développé outre mesure dans toutes les branches de l'administration.

Ce qu'il faut en un mot, c'est organiser, non une ligue proscriptive à raison des opinions ou de la race, mais une ligue du salut et du bien public, fermée à tous les gens qui ont les mains souillées pour avoir pris part aux prévarications et aux vols commis, et ouverte à tous les hommes honnêtes et de bonne volonté.

Quant au nom à donner à l'organisation, il nous semble qu'il n'y en a qu'un de possible dans la campagne de 1876, c'est celui de démocratie, car nous ne pourrons prendre part à la lutte présidentielle, dont dépend tout notre avenir, que sous le drapeau de la démocratie nationale. Toute querelle de mots dans des circonstances aussi critiques et à la veille d'une bataille décisive, serait aussi puérile que fatale.

Passagers arrivés par le steamship City of Havana des ports mexicains : S. Lerdo-de-Tejada, A. Kaindler, O. Rosenkranz, Jno. Wagner, W. E. A. Lattimer.

RIZ DE PLAQUEMINES.—M. James Wood nous a envoyé un échantillon de fort beau riz reçu par lui, hier, de MM. F. M. Dauterive, habitation Oakland, paroisse Plaquemines. Cet envoi a été fait sept jour plus tôt que les envois des années précédentes de la même paroisse. Le riz a été égalé au moulin de la Maison de Cour appartenant à M. Jno. B. Johnson, paroisse Plaquemines.

AUX HABITANTS SUCRIERS, RAFFINEURS, ETC.—L'attention des habitants sucriers, raffineurs, etc., est appelée sur la demande de Propositions cachetées d'ici à samedi 21 août 1875, pour l'achat des appareils, machines et appartenances de la raffinerie de sucre ci-devant Fairbanks & Gilman, sise à l'intersection des rues Peters et Erato, où les dits appareils peuvent être examinés chaque jour (le dimanche excepté), de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Pour plus de détails voir aux annonces.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—On aime beaucoup les meubles solides et aussi les meubles brillants ; mais ce qu'on recherche avec avidité, dans ce temps de parti, c'est le bon marché. Tout cela se trouve réuni chez M. Jos. B. Hubbard, dont le magasin, situé au coin des rues Rampart et Perdido, contient un assortiment de meubles admirablement composé pour plaire à tous les goûts et convenir à toutes les bourses.

PRENEZ AVIS.—Le soleil ardent, suivi de nuits fraîches et de vents du Nord, engendrera certainement de la bile et s'il n'y est pas apporté remède causera des attaques de fièvre. Nettoyez le système et purgez le de toutes les impuretés par l'usage opportun du CONDURANGO DE MAGUIRE. Il ne contient aucun poison minéral et est parfaitement inoffensif. A vendre par M. Carrouché, rue de Chartres 39.

Nouvelles du Mexique.

La revue de quinzaine du *Trait d'Union* du 16 juillet contient une quantité plus considérable que d'habitude de récits mexicains : diligences arrêtées, combats entre des bandes d'insurgés ou de bandits contre les soldats, petites révolutions, etc., etc. La situation ne s'améliore pas sous ce rapport. Les indiens redoublent leurs déprédations dans le Chihuahua. Nous empruntons à la revue les informations qui suivent :

—Nous approchons du moment où les travaux de construction du Chemin de fer Central devront commencer. Au rapport des ingénieurs chargés de l'étude du tracé de la ligne, on a déjà reconnu près de 70 kilomètres de voie.

Il vient d'arriver à Mexico un entrepreneur américain, le capitaine J. M. Mitchel, qui a le projet de demander une concession pour construire un chemin de fer à voie étroite de Presidio del Norte à Guaymas.

—Le commerce des sucres va recevoir bientôt, croyons-nous, une grande impulsion. Plusieurs Etats du Mexique en produisent en abondance et d'une excellente qualité, mais jusqu'à ce jour les débouchés manquaient. Par suite de la malheureuse guerre qui désole l'île de Cuba, guerre de sauvages dans laquelle on ne respecte rien, ces débouchés s'ouvrent naturellement. On n'ignore pas que les insurgés cubains brûlent les plantations, et les Etats-Unis, qui s'approvisionnaient en grande partie sur le marché de la Havane se demandent déjà comment ils sucreront bientôt leur café. Quelques propriétaires mexicains ont compris le profit qu'ils pouvaient tirer de cet état de choses, et ils se sont mis à l'œuvre. Ces jours derniers, une société américaine se trouvait à Paso del Alvarado, chargeant 3,250 quintaux de sucre. Le branle est donné et il y a lieu d'espérer que l'exportation de cette denrée prendra chaque jour plus de développement.

—Mexico s'occupe beaucoup de son exposition nationale qui aura lieu au mois de novembre prochain. Le palais de l'exposition sera élevé, comme les années précédentes, sur la place de la Constitution, malgré les observations présentées par la presse locale qui blâme cette idée et se moque du prétendu palais qu'elle qualifie de baraque en bois.

—La nouvelle des désastres lamentables occasionnés dans le midi de la France par l'inondation de la Garonne et de l'Adour a douloureusement impressionné les français résidant au Mexique, et ils ont songé tout d'abord à venir en aide aux malheureuses familles ruinées par le fléau. Une réunion préparatoire a eu lieu à Mexico, dans laquelle bon nombre de nos compatriotes ont spontanément fait inscrire leur nom avec le chiffre de leur souscription. Demain soir aura lieu, pour le même objet, une assemblée générale des français résidant à Mexico, convoqués par le Comité en Cercle français et celui de la Société de Bienfaisance. Dans notre prochaine revue, nous raconterons ce qui aura été fait à ce sujet.

☞ Si vous tenez à avoir un bon remède, servez-vous du CONDURANGO DE MAGUIRE, qui purge le sang et excite les organes secrétifs. Pas de calomel. Pas de pilules. A vendre par M. H. J. Rivet, rue de Chartres 58.

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES.

L'Assemblée, réunie dans ses bureaux, a nommé la commission chargée d'examiner la proposition de M. Malartre.

La discussion dans les bureaux n'a pas été animée. Les députés de la droite n'ont fait valoir aucun argument sérieux. Ils ont déclaré que l'ordre du jour était trop chargé pour que l'on songeât à s'en aller, et ont dressé des listes fantaisistes comprenant des projets qui n'ont aucun caractère d'urgence.

Les députés de la gauche ont nettement dit qu'ils voulaient la dissolution, et que c'était le motif pour lequel ils repoussaient la proposition de M. Malartre.

On a remarqué le silence des bonapartistes. Aucun n'a osé parler, mais ils ont voté, avec un ensemble parfait, pour les commissaires qui repoussaient la dissolution. Cela n'a rien qui doive nous étonner.

Ainsi qu'on va le voir, les ministres interrogés ont répondu qu'ils parlaient au nom du cabinet, et leurs déclarations ne laissent pas de varier quelques peu suivant le caractère de chacun d'eux.

Voici comment s'est exprimé M. le ministre des finances :

DÉCLARATION DE M. LÉON SAY.

Je n'éprouve aucun embarras à donner, au nom du gouvernement. Nous ne sommes pas opposés en principe à la prorogation. Nous la croyons nécessaire à cause de la réunion prochaine des conseils généraux. Quant à la question de départ proposé par M. Malartre, le gouvernement ne l'admet pas. Il trouve dangereux d'indiquer que l'on s'en ira après le vote du budget. Il préfère une date fixe, ce qui permettra de ne pas écarter de l'ordre du jour certaines lois importantes, et avant tout les lois constitutionnelles. On pourrait fixer la date de la séparation au 10 août.

M. Malartre propose de revenir le 30 novembre. Cette date est trop éloignée. Le gouvernement désire que la mise en vigueur des lois constitutionnelles ait lieu le plus tôt possible. Jusque-là, en effet, le pays est soumis à un état provisoire qui ressemble à un état révolutionnaire. Il comprendra que l'on revient vers le 15 octobre. Le gouvernement voudrait, en un mot, que l'on ne fît rien qui mît l'Assemblée dans l'impossibilité de prononcer sa dissolution avant la fin de l'année.

Fixer la rentrée au 30 novembre, c'est mettre l'Assemblée dans l'impossibilité de prendre utilement une résolution quant à la forme de ses travaux et à l'époque de sa séparation définitive.

Je n'apporte pas ici une opinion définitive sur un objet qui est de la compétence exclusive de l'Assemblée. Mais notre désir est de voir fonctionner la nouvelle constitution. Tant que le président de la République ne sera pas entouré de deux Chambres et que les lois votées ne seront pas mises en œuvre, le gouvernement n'aura pas la force qu'il doit avoir. En un mot, le répète, il y a quelque chose de révolutionnaire dans la situation.

Le gouvernement désire une décision sur la durée des vacances qui ne lie pas l'avenir de l'Assemblée.

DÉCLARATION DE M. DUFAURE.

La proposition Malartre a été examinée par le conseil des ministres, et l'opinion qu'il vient soutenir ne m'est pas seulement personnelle ; c'est celle du gouvernement tout entier.

Le gouvernement ne pense pas, comme M. Foray, que l'Assemblée nationale puisse terminer ses travaux avant l'époque où doivent se réunir les conseils généraux.

Il ne pense pas davantage qu'il soit opportun de reculer par une loi l'époque de cette réunion.

L'Assemblée doit se séparer assez à temps pour que chacun de nous puisse prendre part aux travaux du conseil général.

Le gouvernement, cependant, est d'avis que des corrections doivent être faites à la proposition Malartre.

Le point de départ de la prorogation est, dans les termes de cette proposition, très mal fixé.

Il ne faut pas que l'Assemblée déclare qu'elle se prorogera après le vote du budget.

En outre du budget, elle a d'autres lois importantes à faire.

Il y aurait à cette date incertaine un autre inconvénient.

Certains députés paraîtraient chercher à prolonger et d'autres à abréger la discussion du budget.

Il est préférable de décider que l'Assemblée séparera à jour fixe dans le courant du mois d'août.

La date du retour de l'Assemblée, dans la proposition Malartre.

Si cette date était adoptée. l'Assemblée déciderait implicitement, et dès aujourd'hui, que l'élection des sénateurs et des députés n'aurait pas lieu en 1875.

Nous demandons que l'Assemblée fixe l'époque de son retour de telle sorte qu'elle puisse alors, en toute liberté, déterminer le jour où ses pouvoirs prendront fin. La durée de ses travaux et ses membres de la Chambre des députés.

Le gouvernement estime que l'Assemblée devrait rentrer, non le 30 novembre, mais dans la dernière quinzaine d'octobre.

Quant aux calculs des détails, si la commission nous appelle dans son sein, nous les ferons avec elle.

DÉCLARATION DE M. BUFFET.

C'est à l'Assemblée surtout qu'il appartient d'apprécier cette question ; mais, puisqu'on me demande mon avis, je vais m'expliquer. Il serait contraire au sentiment général de l'Assemblée de continuer les travaux sans aucun ajournement. Le gouvernement a examiné cette question. Il ne fait aucune objection à une prorogation. Mais le point de départ n'est pas bien indiqué dans la proposition de M. Malartre. Il vaudrait mieux indiquer une date. Outre le budget, en effet, il faut voter d'autres lois avant de se séparer. Je citerai, par exemple, celle qui a trait à la vérification des pouvoirs des membres des conseils généraux. Il y a ou de véritables scandales pour les vérifications de pouvoirs dans l'Hérault, par exemple. Le conseil d'Etat a dû se déclarer incompétent. Il faut donc réformer cette législation. Nous sommes saisis d'une proposition de M. Tallon, sur laquelle il faut statuer.

Quant au terme de la prorogation, la date indiquée par M. Malartre est trop éloignée. L'avis du gouvernement serait de fixer les derniers jours d'octobre ou au plus tard les premiers jours de novembre, afin que l'Assemblée ne soit pas dominée par une question de temps dans les questions qu'elle aura à résoudre lorsqu'elle se trouvera réunie. Ce serait une grande imprudence de déterminer trop longtemps à l'avance la date des élections générales. Mais le gouvernement désire qu'il ne soit rapporté à l'organisation des pouvoirs publics d'autre retard que celui qui pourrait résulter de raisons d'intérêt public, dont, du reste, l'Assemblée conserve l'appréciation. C'est pourquoi le gouvernement propose que l'on revienne à la fin du mois d'octobre ou dans les premiers jours du mois de novembre.

☞ Un remède certain pour les indigestions et les constipations est le CONDURANGO DE MAGUIRE. A vendre par M. P. L. Cusach, rue Royale 37.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UN COUP DE THÉATRE.

Changement de juge à la Cour Criminelle Supérieure.

Depuis plusieurs jours nous avions connaissance d'une rumeur qui circulait dans les cercles radicaux au sujet d'un projet conçu par le gouverneur Kellogg relativement à la Cour Criminelle Supérieure.

Le juge Braughn, le remplaçant du juge Atocha, ne pouvait pas convenir à l'excellence radicale ; il n'était pas assez docile et il n'aurait jamais consenti, nous croyons pouvoir le déclarer hardiment, à être l'instrument servile d'un parti.

M. Kellogg a donc cherché ailleurs et son regard s'est arrêté sur le nommé Hiram Steele, assistant avocat-général de l'Etat, qui a rendu de si grands services au radicalisme comme commissaire ou député marshal des Etats-Unis, en se servant des hommes du lieutenant De Rudio, l'ancien complice d'Orsini, pour faire des arrestations illégales et arbitraires dans la région des Attakapas et des Opelousas, à la veille de l'élection du 2 novembre 1874.

M. Hiram Steele a donc été nommé juge de la Cour Criminelle Supérieure par l'Excellence radicale, et le juge Braughn redevient simple avocat.

La nomination de M. Steele nous paraît peu satisfaisante : cependant, nous ne voulons pas, de parti pris, attaquer sans raison le nouveau magistrat ; nous nous contentons de dire pour le moment que les antécédents politiques de M. Hiram Steele ne sont pas favorables et indiquent que ce personnage n'est pas exactement scrupuleux relativement aux moyens qu'il emploie quand il veut atteindre un but quelconque.

On se rappelle peut-être la lettre écrite par M. Steele à l'avocat-général Field, il y a quelques jours à peine, dans laquelle il refusait péremptoirement de se joindre à la pyramide dressée à l'effigie de l'Etat, ouvrage de M. Charles Clinton, en se déclarant convaincu de l'innocence de l'auditeur des comptes, accusé de malversation et détournement, par l'assemblée générale des français résidant à Mexico, convoqués par le Comité en Cercle français et celui de la Société de Bienfaisance. Dans notre prochaine revue, nous raconterons ce qui aura été fait à ce sujet.

☞ Si vous tenez à avoir un bon remède, servez-vous du CONDURANGO DE MAGUIRE, qui purge le sang et excite les organes secrétifs. Pas de calomel. Pas de pilules. A vendre par M. H. J. Rivet, rue de Chartres 58.

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES.

L'Assemblée, réunie dans ses bureaux, a nommé la commission chargée d'examiner la proposition de M. Malartre.

La discussion dans les bureaux n'a pas été animée. Les députés de la droite n'ont fait valoir aucun argument sérieux. Ils ont déclaré que l'ordre du jour était trop chargé pour que l'on songeât à s'en aller, et ont dressé des listes fantaisistes comprenant des projets qui n'ont aucun caractère d'urgence.

Les députés de la gauche ont nettement dit qu'ils voulaient la dissolution, et que c'était le motif pour lequel ils repoussaient la proposition de M. Malartre.

On a remarqué le silence des bonapartistes. Aucun n'a osé parler, mais ils ont voté, avec un ensemble parfait, pour les commissaires qui repoussaient la dissolution. Cela n'a rien qui doive nous étonner.

Ainsi qu'on va le voir, les ministres interrogés ont répondu qu'ils parlaient au nom du cabinet, et leurs déclarations ne laissent pas de varier quelques peu suivant le caractère de chacun d'eux.

Voici comment s'est exprimé M. le ministre des finances :

DÉCLARATION DE M. LÉON SAY.

Je n'éprouve aucun embarras à donner, au nom du gouvernement. Nous ne sommes pas opposés en principe à la prorogation. Nous la croyons nécessaire à cause de la réunion prochaine des conseils généraux. Quant à la question de départ proposé par M. Malartre, le gouvernement ne l'admet pas. Il trouve dangereux d'indiquer que l'on s'en ira après le vote du budget. Il préfère une date fixe, ce qui permettra de ne pas écarter de l'ordre du jour certaines lois importantes, et avant tout les lois constitutionnelles. On pourrait fixer la date de la séparation au 10 août.

M. Malartre propose de revenir le 30 novembre. Cette date est trop éloignée. Le gouvernement désire que la mise en vigueur des lois constitutionnelles ait lieu le plus tôt possible. Jusque-là, en effet, le pays est soumis à un état provisoire qui ressemble à un état révolutionnaire. Il comprendra que l'on revient vers le 15 octobre. Le gouvernement voudrait, en un mot, que l'on ne fît rien qui mît l'Assemblée dans l'impossibilité de prononcer sa dissolution avant la fin de l'année.

Fixer la rentrée au 30 novembre, c'est mettre l'Assemblée dans l'impossibilité de prendre utilement une résolution quant à la forme de ses travaux et à l'époque de sa séparation définitive.

Je n'apporte pas ici une opinion définitive sur un objet qui est de la compétence exclusive de l'Assemblée. Mais notre désir est de voir fonctionner la nouvelle constitution. Tant que le président de la République ne sera pas entouré de deux Chambres et que les lois votées ne seront pas mises en œuvre, le gouvernement n'aura pas la force qu'il doit avoir. En un mot, je le répète, il y a quelque chose de révolutionnaire dans la situation.

Le gouvernement désire une décision sur la durée des vacances qui ne lie pas l'avenir de l'Assemblée.

DÉCLARATION DE M. DUFAURE.

La proposition Malartre a été examinée par le conseil des ministres, et l'opinion qu'il vient soutenir ne m'est pas seulement personnelle ; c'est celle du gouvernement tout entier.

Le gouvernement ne pense pas, comme M. Foray, que l'Assemblée nationale puisse terminer ses travaux avant l'époque où doivent se réunir les conseils généraux.

Il ne pense pas davantage qu'il soit opportun de reculer par une loi l'époque de cette réunion.

L'Assemblée doit se séparer assez à temps pour que chacun de nous puisse prendre part aux travaux du conseil général.

Le gouvernement, cependant, est d'avis que des corrections doivent être faites à la proposition Malartre.

Le point de départ de la prorogation est, dans les termes de cette proposition, très mal fixé.

Il ne faut pas que l'Assemblée déclare qu'elle se prorogera après le vote du budget.

En outre du budget, elle a d'autres lois importantes à faire.

Il y aurait à cette date incertaine un autre inconvénient.

Certains députés paraîtraient chercher à prolonger et d'autres à abréger la discussion du budget.

Il est préférable de décider que l'Assemblée séparera à jour fixe dans le courant du mois d'août.

La date du retour de l'Assemblée, dans la proposition Malartre.

Si cette date était adoptée. l'Assemblée déciderait implicitement, et dès aujourd'hui, que l'élection des sénateurs et des députés n'aurait pas lieu en 1875.

Nous demandons que l'Assemblée fixe l'époque de son retour de telle sorte qu'elle puisse alors, en toute liberté, déterminer le jour où ses pouvoirs prendront fin. La durée de ses travaux et ses membres de la Chambre des députés.

Le gouvernement estime que l'Assemblée devrait rentrer, non le 30 novembre, mais dans la dernière quinzaine d'octobre.

Quant aux calculs des détails, si la commission nous appelle dans son sein, nous les ferons avec elle.

DÉCLARATION DE M. BUFET.

C'est à l'Assemblée surtout qu'il appartient d'apprécier cette question ; mais, puisqu'on me demande mon avis, je vais m'expliquer. Il serait contraire au sentiment général de l'Assemblée de continuer les travaux sans aucun ajournement. Le gouvernement a examiné cette question. Il ne fait aucune objection à une prorogation. Mais le point de départ n'est pas bien indiqué dans la proposition de M. Malartre. Il vaudrait mieux indiquer une date. Outre le budget, en effet, il faut voter d'autres lois avant de se séparer. Je citerai, par exemple, celle qui a trait à la vérification des pouvoirs des membres des conseils généraux. Il y a ou de véritables scandales pour les vérifications de pouvoirs dans l'Hérault, par exemple. Le conseil d'Etat a dû se déclarer incompétent. Il faut donc réformer cette législation. Nous sommes saisis d'une proposition de M. Tallon, sur laquelle il faut statuer.

Quant au terme de la prorogation, la date indiquée par M. Malartre est trop éloignée. L'avis du gouvernement serait de fixer les derniers jours d'octobre ou au plus tard les premiers jours de novembre, afin que l'Assemblée ne soit pas dominée par une question de temps dans les questions qu'elle aura à résoudre lorsqu'elle

La réception des visiteurs Anglais à l'Académie de Musique.

Un grand nombre de citoyens se pressaient, hier soir, dans la salle de l'Académie, pour faire honneur aux visiteurs Anglais.

M. R. W. Harris, nommé président de l'assemblée, a fait un premier discours pour souhaiter la bienvenue aux visiteurs ; puis chacun des membres de la députation anglaise a répondu, exprimant sa reconnaissance pour l'accueil sympathique de la population de la Nouvelle-Orléans.

Le théâtre était décoré avec goût et une fanfare attirait l'attention des passants dans la rue par ses notes joyeuses.

Au centre de la scène il y avait un médaillon sur lequel on pouvait lire :

"Les patrons de l'agriculture souhaitent la bienvenue aux visiteurs anglais.

"Nous avons besoin de vos manufactures, vous avez besoin de nos produits."

Une audacieuse tentative d'assassinat.

Mr. Thomas Mosdeexart, demeurant rue Tchoupitoulas No 220, a failli être victime, dans la nuit de mardi, d'une audacieuse tentative d'assassinat.

Un homme s'est glissé dans la chambre pendant qu'il dormait dans son lit et l'a frappé à la gorge avec un poignard. Le coup a porté à faux, heureusement, et les cris de Mr. Mosdeexart ont mis en fuite l'assassin, qui s'est esquivé de la façon la plus mystérieuse.

La blessure de Mr. Masdeexart n'est pas grave, quoique douloureuse.

Il déclare avoir vu dans sa chambre, un moment après avoir été frappé, un homme et deux femmes.

Les soupçons ne sont portés sur un homme du nom de Albert Cape, qui a été arrêté, ainsi que Kate Colbert et Eliza Boyd comme complices.

On suppose que cette tentative d'assassinat avait pour mobile la jalousie.

TEMPERATURE.—4 août 1875.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	74	23
12 M.	91	33
3 P. M.	94	34
6 P. M.	88	31

☞ La vente du CONDURANGO DE MAGUIRE dépasse de beaucoup celle de toutes les autres préparations. Il est infaillible dans toutes les maladies de foie. A vendre par M. B. Laplace, 23 et 25, Avenue des Champs-Elysées.

LES SOUSCRIPTIONS POUR LES INONDÉS. —A la date du 19 juillet, le total des souscriptions recueillies par le comité présidé par Mme la maréchale Mac-Mahon s'élevait à 12,277,252 fr. 25 c.

Les souscriptions versées jusqu'à cette date à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers-payeurs généraux des départements, s'élevaient à la somme de 5,183,574 fr. 76.

Si l'on ajoute cette somme au montant de la liste ci-dessus, on obtient le total de 7,583,827 fr. 05 c. Le concours des fêtes de l'Assomption ne sont pas compris dans cet te somme.

Nous trouvons ce qui suit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 31 juillet :

M. Steele a été remplacé comme assistant avocat général par le sémillant avocat-juge Dibbie.

Pauvre Louisiane !—un avocat-général comme M. Field, un assistant avocat général comme M. Dibble et un juge de la Cour Criminelle Supérieure comme M. Steele !

Le parti radical jouit de son reste en attendant la débâcle.

L'affaire des marchés particuliers.

L'affaire de certains propriétaires de marchés particuliers, traduite devant la Première Cour de District, juge Abell, pour violation de l'acte 31, a été soumise au jury, qui, après avoir été enfermé pendant deux ou trois heures, a été déchargé, faute d'avoir pu s'accorder.

Si nos renseignements sont correcte, les jurés étaient divisés comme suit : onze pour l'acquittement et un pour la condamnation.

Nous appelons l'attention sur un avis qui convoque une assemblée générale de propriétaires de marchés particuliers pour ce soir.

La réunion hebdomadaire des propriétaires fonciers.

A la réunion du comité exécutif central de l'Union des propriétaires fonciers, Mr. Higby, président d'un comité sur les statistiques, a présenté un rapport très détaillé sur la dette de l'Etat, qu'a élevé, a-t-il dit, à $30,000,000.

Mr. Scanlan, président du comité sur les assessements, a déclaré qu'il préparait deux projets de loi pour être présentés à la Législature, le premier pour changer la loi relativement à l'assessement des propriétés par le Bureau actuel d'assesseurs d'Etat et de ville, et le second pour amendement pour le peuple et contrôlé par un Bureau de surveillance dont les membres seront choisis par le Conseil municipal.

Le second projet de loi est relatif aux collecteurs de taxes dont le nombre pour la paroisse d'Orléans sera réduit à un seul.

Les résolutions de Mr. McLaughlin du 3ème ward, au sujet de la répudiation ont été appelées, mais déposées sur le bureau jusqu'à nouvel ordre.

Mr. J. K. A. Morris, président du comité sur la constitution de l'Etat, a déclaré qu'après avoir examiné la question il était convaincu que les propriétés foncières pouvaient payer 5 pour cent pour pallier les taxes, parce qu'il n'y avait pas de loi valide à cet égard.

Une commmunication ayant été adressée par le comité exécutif Central de l'Union des propriétaires fonciers au Conseil de ville, qui est restée sans réponse, il a été pour prendre des inscriptions ; la recette a été de 1,603 livres 40,025 fr). Ce bénéfice est assez considérable pour faciliter la création de toutes les écoles que nécessitent les progrès de la science, et où les élèves sont appelés à cuisiner de leurs propres mains ou de leurs mains propres. La leçon coûte 10 sch : 12 fr 50.

Nous n'en sommes d'ailleurs qu'au début. Jusqu'ici l'Ecole normale nationale ne se propose que d'apprendre aux masses le moyen de tirer parti des matières premières, qui sont excellentes en Angleterre. Elle enverra bientôt des professeurs et des *professeuses* expérimentées dans la plupart des grandes villes.

Au premier aspect, cette école de cuisine prête à rire, mais en y réfléchissant bien, on s'étonne qu'elle vienne seulement de se fonder : la cuisine est la moitié de la vie. Il n'y a peut-être pas pour une jeune femme de la classe moyenne de science plus importante et l'on peut tirer parti proprement, intelligemment des plus modestes ressources culinaires. Nous voudrions voir une pareille institution se fonder en France.

Le Temps, à qui nous avons empruntés les précédents détails, en ajoute d'autres non moins curieux sur les éléments des examens qu'il faut subir avant d'obtenir un diplôme de capacité.

Quelle différence y a-t-il entre de la viande bouillie pour être mangée et de la viande pour faire de la soupe ?—Combien y a-t-il de façons d'accommoder un *beefsteak* ? Comment le préparer pour un malade atteint de la fièvre typhoïde ?—La peinture de la pomme de terre doit-elle être égale avant de la faire bouillir ? N'est-il pas utile de laver la pomme de terre de façon à ne pas déchirer la peau, et ne convient-il pas d'employer à cet effet la brosse douce ?

Tels sont les principaux éléments de ce baccalauréat. Dès à présent, tout va bien : l'élan est donné, et les ministres français, qui se croyaient les maîtres du monde, n'ont qu'à s'en tenir.

☞ Si vous êtes bilieux, usez de grand régulateur du foie, le CONDURANGO DE MAGUIRE. Il n'y a pas de préparation qui ait été plus endossée par tout le monde de toutes les classes. A vendre par MM. Alaix & Gaudet, au coin des rues Douane et Bourbon.

(Communiqué.)

Nouvelle Orléans, 4 août 1875.

A une réunion générale des actionnaires du "N. O. National Banking Association", le président et les résolutions suivantes ont été adoptés :

Attendu que N. W. Casey, receveur du "N. O. National Banking Association" a publié dans les journaux dans lequel il fait, conformément à des instructions reçues du Contrôleur de la Circulation, appel aux actionnaires de la dite Association pour qu'ils aient à payer un montant égal à la valeur au pair des actions possédées par chacun d'eux, et

Attendu que les actionnaires de la dite "Banking Association" sont dans une ignorance totale sur sa situation pécuniaire, dont, cependant, la connaissance semble nécessaire afin de déterminer le montant qu'ils sont responsables d'après la loi sur les Banques nationales ; en conséquence :

Il est résolu qu'un comité de cinq sera nommé par le Président de cette réunion, lequel comité sera chargé d'aller trouver Mr N. W. Casey et d'obtenir de lui, autant que cela sera possible, la situation exacte du N. O. National Banking Association, en ce qui concerne son passif et la nature de ce passif, et aussi en ce qui regarde son actif pour faire face au dit passif, et toutes les autres informations ayant de l'indéfini pour les actionnaires de la dite Association. Le comité devra faire son rapport à une réunion des actionnaires qui aura lieu pour cet objet dans cette maison le 12 courant, à 7 heures du soir, et y jiondre les recommandations qu'il croira convenables sur la décision à prendre par les actionnaires relativement à la demande de que leur a adressée le receveur.

août 5, 7, et 9.

La première condition de la santé.—La santé et la vigueur des divers organes du corps dépendent de cette simple condition que les fonctions qui appartiennent à chacun soient régulièrement et activement exécutées. Si la vitalité est paresseuse ou défectueuse, cette condition est mal remplie et le mal est, par conséquent, bien vite inauguré. Prévenez le en nuant, en temps utile, des "Hostetter's Stomach Bitters," qui stimulent l'énergie vitale quand elle sommeille et qui rendent au système affaibli une force réparatrice. En même temps que les Bitters fortifient le système, ils corrigent des irrégularités fonctionnelles et ces faiblesses locales qui minent la puissance vitale. La dyspepsie, les affections de la vessie, la goutte, le rhumatisme, la fièvre, les attaques de bile, la constipation, et les maladies nerveuses sont toujours victorieusement combattues par l'effet de ce tonique altératif d'une excellence sans égale.

Décédée hier soir, à dix heures, à l'âge de cinquante un ans, NÉRESTINE ELIZABETH BONNEUIL. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui jeudi à 4 heures de l'après midi. Le corps est exposé rue d'Orléans, entre Johnson et Galvez, No. 15. De la part de ses sœurs et frères.

Clergé Ste-Anne.

Bureaux de Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Associaties.—Au No 19 de la rue in Camp.—Nouvelle-Orléans, 3 Août 1875.—Avis est donné aux membres de cette société, de la mort de W. M. Price, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 6 janvier 1875 ; de la mort de Marcus Fuqua, décédé à la Nouvelle Orléans, le 7 janvier 1875 ; de la mort de Anne Eliza Roquiat, décédée à la Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1875. Un sont requis, sans nôtre avis, de se présenter aux bureaux de la société, No 19 de la rue du Camp, étant au 19 septembre 1875, à 4 heures de l'après midi et d'y payer $1,25 par chacun de ces dits cas.

R. W. YOUNG, secrétaire.

1er août au 8

TEMPERATURE.—4 août 1875.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	74	23
12 M.	91	33
3 P. M.	94	34
6 P. M.	88	31

Nº 1—Bernard Steam Engine Fire Co, No 1.—Parade St-Bernard, 4 août 1875.—Conformément à l'ajournement, réunion importante, JEUDI, 5 août, à 8 heures du soir, au local, rue St Bernard, 1ub room, Stock Landing.

Le ponctualité est requise.

H. TINBAU, président.
J. F. LUMINAIS, secrétaire. 3août—

Transfert de Magasin.

Le soussigné, propriétaire du magasin de chaussures, établi rue Bourbon, entre St-Philippe et Dauphine, a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il a transféré son magasin du No. 51, rue St-Philippe au No 529 rue VIEILLE LEVÉE, près l'encoignure de la rue, à l'enseigne de la GRANDE BOTTE.

THÉODORE LEVRAU.
3 août—5f.

Nouvelle-Orléans, 3 août 1875.—Les membres du Comité Central Démocratique de l'Etat et du Comité Central de la Louisiane, sont priés d'assembler le 5e août à 7½ heures du soir, au No 56 rue du Camp.

R. H. MARR, Président.

☞ Les journaux de la campagne sont priés de reproduire. 3 août—4t 79.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.—Cette société aura la réunion GÉNÉRALE TRIMENSUELLE à la NOUVELLE SALLE, au coin de Conti et Ste